

**En 2022-2023, 310 800 étudiants étrangers en mobilité internationale sont inscrits dans l'enseignement supérieur en France. Ils représentent 11 % de l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur. Cet effectif progresse de 7 % par rapport à la rentrée 2019, retrouvant une croissance modérée après une année de reprise consécutive à la baisse des mobilités liée à la crise sanitaire en 2020. Plus de 15 % des étudiants étrangers en mobilité internationale en France viennent d'un pays membre de l'Union européenne (47 900 étudiants), et les deux tiers d'entre eux sont inscrits à l'université. Plus d'un étudiant en provenance de l'Union européenne sur cinq étudie en France dans le cadre d'une mobilité non diplômante, dite « d'échange ». Plus de 51 000 étudiants français s'inscrivent dans un autre pays européen dans le cadre d'une mobilité de diplôme.**

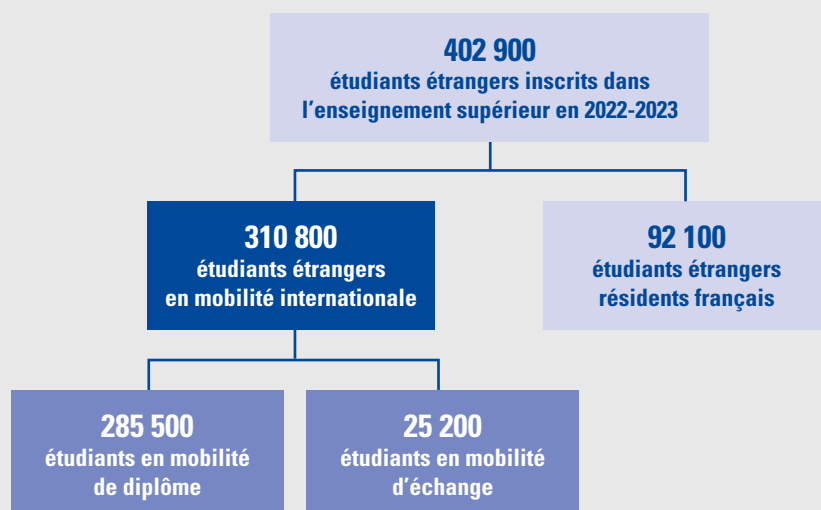
## Les étudiants en mobilité internationale entre l'Union européenne et la France

### Davantage de mobilités non diplômantes chez les étudiants en provenance de l'UE

Les étudiants étrangers en mobilité internationale sont définis comme des étudiants de nationalité étrangère venant suivre des études supérieures en France après avoir obtenu un diplôme d'études secondaires étranger ou un baccalauréat français dans leur pays d'origine (*Définitions et champ*). Ils représentent 77 % de l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère à la rentrée

2022. Ceux ayant obtenu leur baccalauréat ou une équivalence sur le territoire français représentent 23 % de l'ensemble des étudiants étrangers et sont appelés « étrangers résidents français ». Dans la suite de cette étude, notre population d'intérêt sera celle des étudiants étrangers en mobilité internationale (*Méthodologie*), avec un éclairage particulier sur ceux provenant de l'Union européenne (UE). Ces étudiants peuvent être séparés en deux types : les étudiants en mobilité de diplôme, venus étudier avec l'intention d'obtenir un diplôme français, et les étudiants en mobilité d'échange, venus

#### Méthodologie : Champ des étudiants étrangers en mobilité internationale



étudier temporairement dans le cadre d'un programme d'échange ne donnant pas droit à l'obtention d'un diplôme français (Erasmus +, programmes financés par l'Union européenne, accords bilatéraux, etc.). De fait, l'écrasante majorité des étudiants en mobilité internationale présents en France le sont dans le cadre d'une mobilité de diplôme (285 500, soit 92 % de l'ensemble des mobiles). Cependant, cette proportion diffère selon l'origine géographique des étudiants : en effet, si la majorité des étudiants en mobilité internationale provenant d'un pays membre de l'Union européenne sont des étudiants en mobilité de diplôme, c'est-à-dire présents avec l'intention d'obtenir un diplôme français, près d'un quart d'entre eux (22 %) sont en mobilité d'échange dans le cadre d'un programme type Erasmus +. Ces programmes étant principalement développés par et au sein de l'Union

européenne, les étudiants européens sont logiquement surreprésentés dans les mobilités d'échange : ils représentent 41 % des étudiants étrangers en mobilité d'échange, alors qu'ils ne représentent que 15 % de l'ensemble des étudiants en mobilité internationale en France. À titre de comparaison, seuls 2 % des étudiants en mobilité internationale en provenance d'Afrique étudient en France dans le cadre d'une mobilité d'échange. À la rentrée 2022, les 310 800 étudiants en mobilité internationale en France représentent 11,3 % des effectifs de l'enseignement supérieur. Leur nombre augmente de 2,6 % par rapport à une année 2021-22 de reprise après une année marquée par la crise sanitaire, et continue ainsi sa progression (+7,0 % par rapport à la rentrée 2019). Si les continents les plus représentés parmi les étudiants en mobilité internationale en France sont l'Afrique (151 500) et l'Asie

(67 800), l'Europe prend la troisième place du classement avec 60 500 étudiants, dont 47 900 originaires d'un pays de l'Union européenne, représentant 15 % de l'ensemble des étudiants en mobilité internationale ([tableau 1](#)).

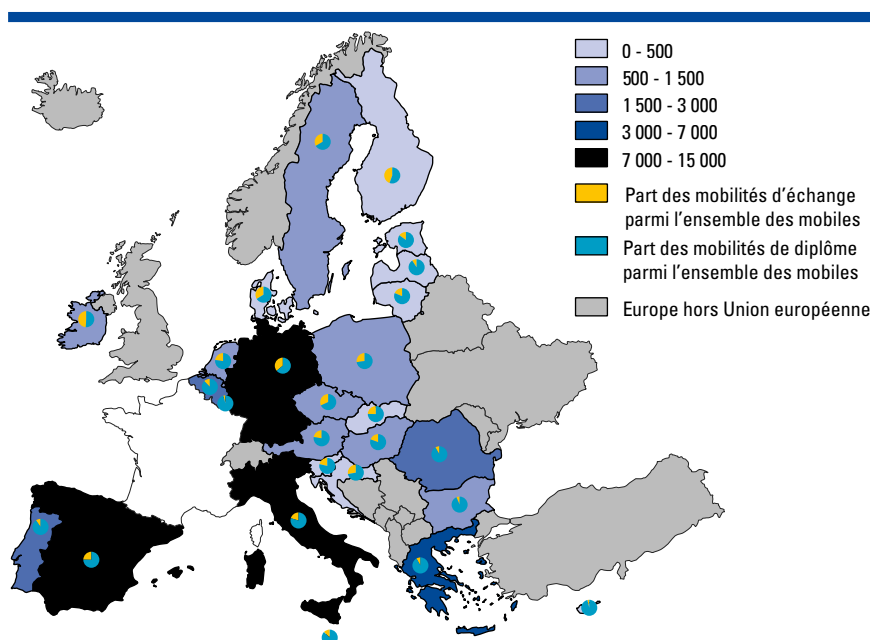
Les trois pays européens comptant les contingents les plus importants parmi les étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur français sont l'Italie (13 600 étudiants, soit plus d'un quart de l'ensemble des étudiants en provenance de l'UE), l'Allemagne (7 200) et l'Espagne (7 100) ([annexe 1](#)). Ces trois pays sont également les plus gros pourvoyeurs européens d'étudiants en échange en France, l'Allemagne se distinguant avec la troisième plus forte proportion d'échanges parmi ses étudiants mobiles (36 %), juste derrière l'Irlande et la Finlande dont près de la moitié des étudiants présents en France le sont dans le cadre d'un programme d'échange ([carte 1](#)). À l'inverse, les pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie), le Danemark ou la Slovénie font partie des pays membres de l'Union européenne comptant les plus faibles effectifs d'étudiants en mobilité internationale en France à la rentrée 2022, avec des proportions d'étudiants en échange faibles également.

**TABLEAU 1 - Répartition des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur en 2022-2023 par zone géographique de provenance**

	Mobilités de diplôme	Mobilités d'échange	dont : Erasmus	Ensemble
Union européenne	37 500	10 400	7 800	47 900
Europe hors UE	10 900	1 700	900	12 600
Afrique	148 300	3 300	500	151 500
Amérique	23 600	4 300	800	28 000
Asie	62 300	5 400	900	67 800
Océanie	300	100	-	400
Apatrides ou non-déclarés	2 600	-	-	2 600
<b>Ensemble</b>	<b>285 500</b>	<b>25 200</b>	<b>10 900</b>	<b>310 800</b>

Champ : France. Hors STS en apprentissage  
Sources : MESR-SIES

**CARTE 1 - Nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale en provenance de l'UE inscrits en France en 2022-2023**



Champ : France. Hors STS en apprentissage  
Sources : MESR-SIES

## Un enseignement supérieur français attractif chez les étudiants belges et italiens

Si les étudiants italiens, allemands et espagnols sont les étudiants européens mobiles les plus représentés dans l'enseignement supérieur français, la France n'est cependant pas nécessairement le pays d'enseignement supérieur le plus attractif pour l'ensemble des étudiants mobiles de ces pays. Grâce aux données de la collecte UOE (Unesco-OCDE-Eurostat) permettant les comparaisons internationales ([encadré](#)), il est en effet possible de rapporter le nombre d'étudiants en mobilité de diplôme inscrits en France au nombre total d'étudiants en mobilité de différents pays membres de l'Union Européenne ([carte 2](#)).

Dès lors, les étudiants mobiles allemands descendent à la dixième place des étudiants les plus « attirés » par l'enseignement supérieur français (2,9 % des

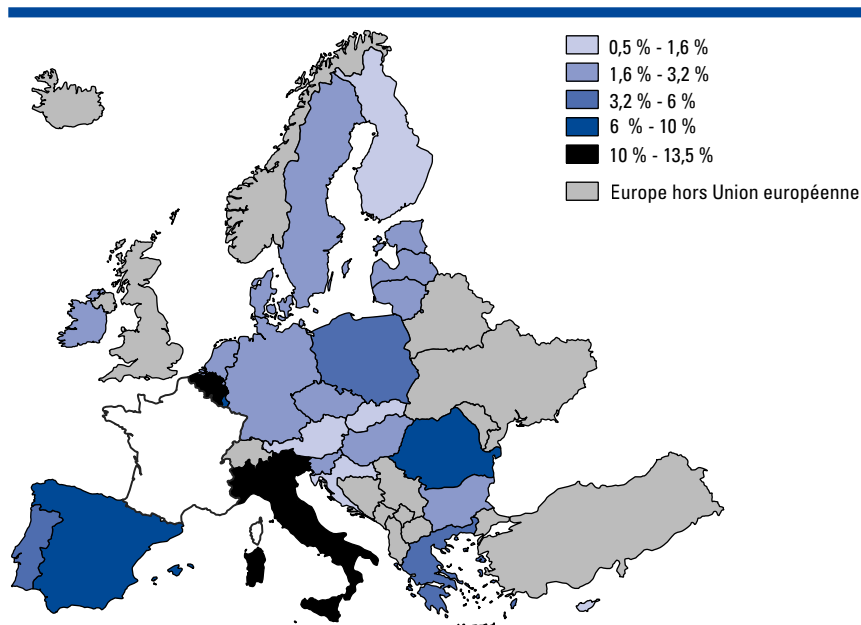
Allemands mobiles viennent en France), loin derrière les étudiants belges (13,4 %, première place) ou luxembourgeois (9,6 %, troisième place), dont la proximité géographique et une barrière de la langue partiellement levée expliquent au moins en partie le penchant pour les études en France. Par ailleurs, plus d'un étudiant italien mobile sur dix vient faire ses études en France en 2020-2021, proportion la plus élevée parmi les pays non francophones de l'Union européenne.

### Les étudiants en provenance de l'UE sont plus présents dans les académies frontalières en France métropolitaine

La répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale en provenance des pays de l'Union européenne varie fortement d'une académie à l'autre. En France métropolitaine, ces étudiants ne représentent que 5,3 % des étudiants en mobilité internationale dans l'académie de Normandie, tandis que cette part s'élève à 26,4 % dans l'académie de Strasbourg. Dans les académies de Paris, Nice et Dijon, plus de 20 % des étudiants en mobilité internationale sont originaires d'un pays européen. Les étudiants européens se déplacent plus souvent vers l'académie directement frontalière à leur pays d'origine. Ainsi, dans l'académie de Strasbourg, ce sont les étudiants en provenance d'Allemagne qui sont les plus nombreux parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale, tandis qu'au sein de l'académie de Nice, ce sont les étudiants de nationalité italienne ([annexe 2](#)).

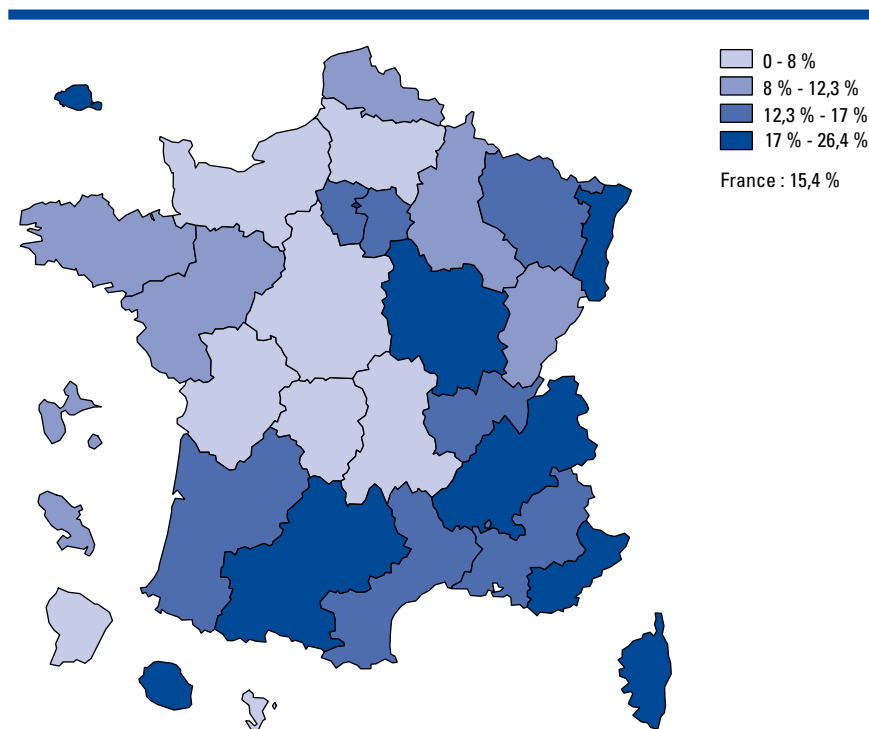
Dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), où les étudiants en mobilité internationale représentent en moyenne une part plus faible de l'ensemble des étudiants qu'en métropole, les étudiants en provenance de l'Union européenne sont eux-mêmes inégalement représentés parmi l'ensemble des mobiles. En effet, à la rentrée 2022, les étudiants en mobilité internationale en provenance de l'Union européenne constituent 17 % des étudiants en mobilité internationale inscrits à la Réunion, 12 % en Guadeloupe, 10 % en Martinique, 2 % en Guyane, et sont totalement absents à Mayotte.

**CARTE 2 - Proportion d'étudiants étrangers en mobilité diplômante venant en France pour leurs études supérieures (2020-2021)**



Champ : France. Hors STS en apprentissage  
Sources : MESR-SIES, UNESCO-ISU (données extraites le 12 décembre 2023 de UIS.Stat).

**CARTE 3 - Part des étudiants étrangers en mobilité internationale en provenance de l'UE parmi l'ensemble des étudiants en mobilité en 2022-2023**



Champ : France. Hors STS en apprentissage  
Sources : MESR-SIES

### La majorité des étudiants internationaux en provenance de l'UE sont inscrits à l'université

Les étudiants en mobilité internationale représentent 13 % des étudiants inscrits à l'université en France (203 900 étudiants). De même que pour l'ensemble des étudiants

en mobilité internationale, la large majorité de ceux inscrits à l'université sont en provenance d'Afrique (54 % des étudiants en mobilité internationale), suivis des étudiants en provenance d'Asie (18 %). Les étudiants de l'Union européenne représentent 15 % des étudiants en mobilité internationale inscrits à l'université (30 800 étudiants). Depuis 2019, ces répartitions sont restées similaires,

**TABLEAU 2 - Répartition des étudiants inscrits à l'université en 2022-2023 par discipline**

	Lettres, sciences humaines	Sciences, STAPS	Droit, Sciences politiques	Economie, AES	Santé	Autres formations à l'université (1)	Total université
Etudiants en mobilité en provenance de l'UE	40 %	21 %	15 %	12 %	11 %	1 %	100 %
Total étudiants en mobilité	30 %	33 %	10 %	17 %	9 %	2 %	100 %
Total étudiants	31 %	24 %	13 %	11 %	14 %	7 %	100 %

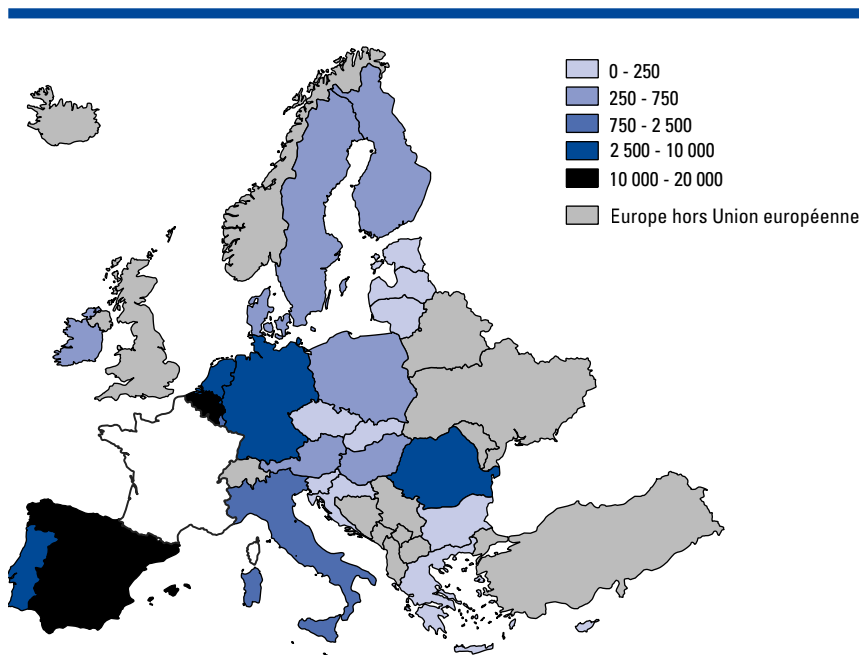
(1) DUT/BUT, formations interdisciplinaires, post-DUT  
 Champs : France  
 Sources : MESR-SIES

malgré l'impact de la crise sanitaire sur les effectifs globaux de mobilité en 2020.

Dans toutes les académies, à l'exception de celle de Reims, la majorité des étudiants en mobilité internationale en provenance de l'Union européenne sont inscrits à l'université (64 % d'entre eux). Ils y sont principalement inscrits dans le cadre d'une mobilité diplômante (74 %). En outre, près de la moitié des étudiants étrangers en mobilité internationale en provenance de l'Union européenne sont inscrits dans un cursus amenant à un diplôme de type licence (46 %), tandis que seuls 11 % d'entre eux sont inscrits en doctorat. Leur répartition par discipline diffère de celle de l'ensemble des étudiants à l'université, et même de celle des étudiants en mobilité internationale. Ainsi, 40 % des étudiants en provenance d'un pays membre de l'Union européenne sont inscrits en lettres et sciences humaines, contre 30 % pour l'ensemble des étudiants en mobilité, et 31 % pour l'ensemble des étudiants à l'université (tableau 2). À l'inverse, 21 % des mobiles en provenance de l'Union européenne sont inscrits en sciences, STAPS, contre 33 % de l'ensemble des étudiants internationaux.

Ces différences peuvent partiellement être mises en lien avec la surreprésentation des femmes parmi les étudiants en mobilité internationale en provenance de l'Union européenne. En effet, les femmes représentent 59 % des effectifs universitaires ; or, dans le cas des étudiants en mobilité internationale en provenance de l'Union européenne, cette part monte à 67 %. Elles sont surreprésentées par rapport à la moyenne de l'ensemble des étudiants universitaires dans toutes les disciplines (annexe 3), à l'exception des parcours de droit, sciences politiques où elles sont légèrement moins nombreuses (69 % des étudiants en mobilité contre 70 % de l'ensemble des étudiants). Leur part varie

**CARTE 4 - Nombre d'étudiants français inscrits à l'étranger en 2020-2021\***



\* Données 2018-2019 reconduites pour les Pays-Bas faute de données plus récentes.  
 Champ : Pays membres de l'Union Européenne  
 Source : UNESCO-ISU (données extraites le 12 décembre 2023 de UIS.Stat).

toutefois en fonction des disciplines : elles représentent 75 % des étudiants en provenance de l'Union européenne en lettres, sciences humaines, tandis qu'elles ne sont que 49 % en sciences, STAPS.

### Les étudiants français en mobilité sortante dans l'Union européenne

Sur les 105 800 étudiants français inscrits à l'étranger en 2020-2021 dans le cadre d'une mobilité de diplôme, 51 200<sup>1</sup> – soit près de la moitié d'entre eux – sont inscrits dans un pays membre de l'Union Européenne (annexe 4). Ils jettent en premier lieu leur dévolu sur trois pays frontaliers : la Belgique (19 100 étudiants), l'Espagne (10 300) et l'Allemagne (9 100).

1. Total hors Pays-Bas, s'élève à 53 800 en reconduisant les données de 2018-2019 sur les étudiants français en mobilité aux Pays-Bas.

L'inclination des étudiants belges pour les études en France est donc réciproque, un étudiant français partant étudier à l'étranger sur cinq choisissant la Belgique. Cette réciprocité se vérifie également pour la Roumanie, quatrième destination des étudiants français au sein de l'Union européenne malgré une distance géographique importante. L'attraction s'exerçant entre la France et l'Italie est en revanche davantage à sens unique. En effet, en 2021, seuls 1 800 étudiants français sont en mobilité de diplôme en Italie contre 8 900 étudiants italiens présents en France dans le cadre d'une telle mobilité.

**Louis Bodelin, Solène Malfatto,**  
**MESR-SIES**

## Pour en savoir plus

- Lefeuvre I., Ndao G., « [Parcours et réussite des étudiants étrangers en mobilité internationale](#) », Note d'information du SIES n° 20.10, MESR-SIES, juillet 2020.
- Bodelin L., Vinet L., Ndao G., « [Les effectifs d'étudiants étrangers en mobilité internationale pendant la pandémie et un an après](#) », Note d'information du SIES n° 22.11, MESR- SIES, décembre 2022.
- [Fiches 6.17, 6.18, 6.19 et 6.20](#) de *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche (RERS) 2023* – DEPP-SIES, septembre 2023.
- Malfatto S., « [Les effectifs étudiants dans le supérieur en 2022-2023](#) », Note d'information du SIES n° 23.11, MESR- SIES, décembre 2023.

### Encadré : Comparaisons internationales et mobilité sortante

L'Unesco, l'OCDE et Eurostat organisent conjointement chaque année une collecte de données internationale sur les systèmes d'éducation, appelée **collecte UOE**. Les données récoltées sont ensuite utilisées et publiées par les différents organismes sur leurs sites internet respectifs.

Cette collecte comprend un volet sur la **mobilité internationale** dans l'enseignement supérieur et précise que ne doivent être comptabilisés dans cette section que les étudiants ayant physiquement traversé une frontière afin d'étudier dans le but d'obtenir un diplôme. Cette définition correspond dans le cas de la France aux étudiants étrangers en **mobilité de diplôme**.

La diversité des ressources disponibles et les disparités des méthodes de collecte des différentes autorités compétentes des pays participant à la collecte aboutissent à des **données non uniformes** (prise en compte des étudiants en échange, différences de définition du pays d'origine des étudiants, etc.). Bien qu'hétérogènes, ces données permettent d'effectuer des comparaisons internationales ainsi qu'obtenir des chiffres de mobilité sortante grâce aux chiffres sur les étudiants français fournis par les autres pays participants.

### Sources, champs et définitions

**Sources :** MESR-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les sections de techniciens supérieurs (STS) et classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) collectées par le MEN-MESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

**Champ de l'étude :** France.

#### Définitions

**Les étudiants résidents étrangers :** étudiants de nationalité étrangère ayant obtenu leur baccalauréat sur le territoire français. Le nombre d'étudiants dans l'ensemble correspond à la somme des étudiants en mobilité internationale, des étudiants français et des étudiants étrangers résidents.

**Les étudiants étrangers en mobilité internationale :** étudiants de nationalité étrangère titulaires d'un diplôme d'études secondaires étranger ou d'un baccalauréat français obtenu à l'étranger. Ils correspondent à une population venant suivre des études supérieures en France après une scolarité dans leur pays d'origine.

Les effectifs d'étudiants en mobilité internationale sont directement calculés à partir des informations collectées pour 93 % des étudiants

étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur au 15 janvier de l'année universitaire en cours. Pour 7 % des étudiants principalement inscrits en formations paramédicale et sociale et en écoles privées hors contrat, la notion d'étudiant en mobilité internationale est estimée.

On distingue deux types d'étudiants étrangers en mobilité internationale :  
- les **étudiants étrangers en mobilité de diplôme** : étudiants étrangers en mobilité venus étudier avec l'intention d'obtenir un diplôme français. Cette population est ici distinguée sur le champ restreint des universités et non pour l'ensemble de l'enseignement supérieur ;

- les **étudiants étrangers en mobilité d'échange ou de crédit** : étudiants étrangers en mobilité venus étudier temporairement en programme échange ne donnant pas droit à l'obtention d'un diplôme français (Erasmus+ et autres programmes). Ils sont identifiés dans le système d'information de suivi de l'étudiant (SISE) s'ils répondent à deux conditions, qui restreignent le champ : être présent dans un établissement français au 15 janvier et pour une période minimum de 3 mois. Ces deux critères impliquent que l'effectif mesuré par SISE, à savoir 25 200 étudiants recensés en mobilité d'échange dans l'enseignement supérieur français en 2022-23, sous-estime le nombre total d'étudiants inscrits en échange cette année-là.